



ENV/DEV/SIDS/4
12 janvier 2005

DES EXPERTS ENCOURAGENT LES APPROCHES PARTICIPATIVES

DE LA SOCIÉTÉ POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE DES PEID

Des solutions sont présentées pour préparer les petits États insulaires en développement à faire face aux facteurs extérieurs et à en atténuer les effets négatifs

La Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) a examiné aujourd'hui, dans le cadre d'une réunion-débat, les moyens qui permettraient de développer la capacité de résistance de ces pays, c'est-à-dire les moyens et les stratégies à mettre en œuvre pour les préparer à faire face aux facteurs extérieurs auxquels ils sont soumis et d'en atténuer les effets négatifs.

Cette dernière réunion-débat était présidée par Mme María Madalena Brito Neves, Ministre de l'agriculture, de l'environnement et des pêches du Cap-Vert, qui a souligné que ce débat avait mis en exergue la possibilité de réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à travers une approche holistique des potentialités. Cette approche implique la mobilisation de ressources pour relever les défis découlant des catastrophes naturelles et des chocs économiques extérieurs, tout en tenant compte des impératifs de promotion des technologies de l'information et des communications au service du développement, de développement de partenariats entre la société civile, le secteur privé et le secteur public, ou encore les impératifs de sécurité nationale. Le débat a aussi souligné le besoin d'intégrer les composantes économiques, sociales, culturelles et autres dans les plans de gestion des catastrophes, et d'associer la société civile à la formulation de politiques publiques susceptibles de renforcer les capacités de résistance. Enfin, Mme Brito-Neves a déclaré que ce débat avait été l'occasion de mettre en évidence la nécessité d'une vision à long terme fondée sur une gestion stratégique des facteurs de risque.

L'animateur du débat, M. Albert Henry Binger, directeur du Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Antilles, et coordonnateur du Groupe d'experts PNUD/PEID, s'est félicité du rôle croissant de la société civile et des organisations non gouvernementales dans les efforts visant à aider les pays à réduire leurs vulnérabilités et renforcer leur résistance aux aléas du développement. Il a rappelé qu'il n'existait pas de recettes miracle au renforcement de la résistance des petits États insulaires en développement, mais que le succès de cette entreprise dépendait de la capacité d'adaptation des PEID, compte tenu de la diminution des ressources consécutive à l'augmentation du coût de la dépendance énergétique et à la chute des cours des produits de base dans ces pays.

(à suivre)

Des présentations ont été faites par M. Toke Talagi, Vice Premier-Ministre de Nioué, M. Michael Witter, de l'Université des Antilles, Mme María Teresa Manarangi-Trott, experte des Iles Cook, et Mme Siv Jensen, Présidente du comité des finances du Parlement norvégien.

Le Vice Premier-Ministre de Nioué s'est attaché, sur la base de l'expérience de son pays suite à la dévastation causée à l'île par le cyclone Heta, à proposer aux petits Etats insulaires en développement menacés par les catastrophes naturelles des mesures pour mieux répondre à de tels fléaux.

M. Witter, s'est également prononcé pour une participation officielle de la société civile au renforcement de cette capacité de résistance. Parmi les réponses et solutions à envisager, il a également cité une meilleure gestion des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité, comme le renforcement des capacités des citoyens de se relever des chocs externes et l'exploitation des opportunités que représentent les technologies de l'information et de la communication.

A l'instar de M. Witter, Mme Manarangi-Trott a prôné une approche intégrée des gouvernements, du secteur privé et du secteur public au renforcement de cette résistance. Pour sa part, Mme Jensen a aussi insisté sur la nécessité de favoriser une meilleure participation de la société civile aux processus de prise de décision en matière de développement. Pour sa part, Mme Manarangi-Trott a, quant à elle, souligné la nécessité d'un engagement politique des gouvernements des petits Etats insulaires en développement en faveur d'un enseignement de meilleur niveau, capable de former des citoyens qui s'adaptent facilement aux circonstances et au fait des questions d'environnement, et a plaidé en faveur de coopération de mesures de coopération dans le domaine du renforcement des capacités.

Réunion débat 5 : "Développer la capacité de résistance dans les petits États insulaires en développement"

Intervenant en tant que Présidente de cette réunion, Mme MARIA MADALENA BRITO NEVES, Ministre de l'agriculture, de l'environnement et des pêches du Cap-Vert, après avoir présenté les différents intervenants, a souhaité que ces débats soient l'occasion, d'une part, de recentrer la réflexion sur les aspects critiques du développement et de la capacité de résistance des PEID, et d'autre part, de stimuler le dialogue intergouvernemental sur les moyens de faire avancer les priorités des PEID.

Animant les débats, M. Albert Henry Binger, directeur du Centre pour l'environnement de l'Université des Indes occidentales et Coordonnateur du Groupe d'experts PNUD/PEID, s'est réjoui du rôle croissant de la société civile et des ONG dans les efforts visant à aider les pays à réduire leurs vulnérabilités et renforcer leur résistance aux aléas du développement. Il a défini la notion de vulnérabilité comme une fragilité à des risques que posent à certaines économies des facteurs extérieurs environnementaux ou économiques. A titre d'illustration, il a expliqué que du fait d'aléas climatiques, Saint-Kitts-et-Nevis avait perdu 20% de son PNB en 1995 alors que les dégâts engendrés par un cyclone en janvier 2004 sur l'île de Nioué représentaient l'équivalent de 600% du PNB de cette île. Il a déclaré qu'il n'était pas possible d'imprimer un caractère durable aux économies des PEID sans développer leurs capacités de résistance à ces facteurs extérieurs. Il a défini la capacité de résistance comme un ensemble de moyens et de recettes qui permettent de faire face à ces facteurs extérieurs et en atténuent les effets négatifs. A titre d'illustration, il a indiqué l'adoption de politiques qui affaiblissent le patrimoine naturel ou culturel des PEID ou qui réduisent la capacité de leurs

populations d'être protectrices et respectueuses de leur environnement risquait de rendre ces pays plus vulnérables.

M. TOKE TALAGI, Vice Premier-Ministre de Nioué, a souligné que son île était située au milieu du Pacifique et exposée aux cyclones. Avant la destruction causée par le cyclone Heta, Nioué avait déjà adopté, dans le cadre de son nouveau programme intégré, des mesures pour améliorer la gouvernance, corriger l'instabilité financière, développer le tourisme, l'agriculture et la pêche, améliorer les systèmes de santé et de protection de son patrimoine culturel. Le programme approuvé en 2003, a été à la base des discussions avec ses partenaires, dont la Nouvelle-Zélande.

M. Talagi a rappelé que le cyclone Heta, en janvier 2004, a généré des vents de 300km/h et des vagues de 50 mètres qui ont pénétré par endroits de 250 mètres à l'intérieur des terres, surmontant les falaises qui entourent l'île, détruisant l'hôpital et de nombreuses installations et habitations dans une grande partie du littoral occidental de l'île. Les pertes matérielles importantes et les dégâts à l'environnement ont été immenses. Après le cyclone, les décisions qui ont été prises par l'exécutif visaient à atténuer les pertes; toutefois M. Talagi affirme avoir compris qu'il fallait adopter une approche à long terme. Des initiatives économiques, en particulier dans le domaine des pêcheries et de l'agriculture, ont été poursuivies en dépit du poids financier que cela représentait, en partenariat avec l'industrie privée néo-zélandaise. Sur le plan de la résistance aux dégâts dans le domaine de l'énergie, ceux-ci ont été limités en raison de l'emplacement souterrain des installations. En outre, les autorités ont encouragé le recours à la culture locale pour assurer une aide psychologique après le passage du cyclone, a-t-il indiqué.

Le Vice Premier-Ministre de Nioué a également fait valoir que le passage de Heta avait notamment démontré la nécessité de disposer de lieux de stockage centralisés au niveau régional, notamment pour les antennes satellites, des générateurs, des tentes, des C-130 et d'autres articles. Il est important par ailleurs d'établir un registre des professionnels pour aider les autorités à faire appel à des médecins, ingénieurs ou autres professionnels en cas de besoin et de disposer de mécanismes d'évaluation des dégâts. M. Talagi a enfin suggéré que les petits Etats insulaires désignent un responsable des médias pour assurer que ceux-ci sont bien informés.

M. MICHAEL WITTER, de l'Université des Indes orientales, a noté que la vulnérabilité des PEID constituait une contrainte majeure à leurs efforts de mise en place de stratégies de développement durable, et que, dans ces conditions, le renforcement de leur capacité de résistance s'imposait comme une condition incontournable à ce type de développement. Il a estimé que la petite taille des PEID, la fragilité de leur écosystème et de leurs marchés représentaient autant d'obstacles qui entravaient leur capacité à se relever de chocs extérieurs. Parmi les réponses et solutions à envisager, il a cité une meilleure gestion des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité; une bonne gestion macroéconomique nécessaire à la construction de la résistance; le renforcement des capacités des citoyens de se relever des chocs externes; une approche intégrée des gouvernements, du secteur privé et du secteur public au renforcement de cette résistance; le renforcement de l'éducation et de la santé comme moyens de consolider la résistance; la coopération internationale; l'utilisation des opportunités que représentent les technologies de l'information et de la communication (TIC) en terme d'alerte et de relèvement; les revenus tirés de la propriété intellectuelle; et enfin la gestion des risques comme une approche rationnelle de renforcer la résistance.

(à suivre)

M. Witter a également rappelé que les gens participaient d'une manière plus utile, s'ils sont plus éduqués et en bonne santé, d'où la nécessité de disposer d'infrastructures efficaces d'éducation et de santé. S'agissant des TIC, il a souligné leur capacité de réduire les distances qui séparent les PEID des services et des marchés internationaux. La météo est l'instrument le plus efficace, à défaut d'un système d'alerte rapide, pour aider les populations de ces pays à se préparer aux catastrophes naturelles. Au niveau des économies de marchés, on ne peut vendre que ce qu'on a, et c'est pourquoi le renforcement de nos droits de propriété intellectuelle est essentiel, a-t-il dit. Finalement, a-t-il estimé, la gestion des risques est la meilleure approche en matière de renforcement des capacités de résistance des PEID. Cette gestion efficace devient de plus en plus indispensable au moment où les sociétés d'assurance se retirent de certaines zones à risque. À titre d'exemple, du fait du potentiel de danger qu'elles représentent, les Iles Caïmans ne sont couvertes par les contrats d'assurance, et il y a un risque similaire aujourd'hui pour les Maldives après le tsunami. Avec le retrait des sociétés d'assurance, ce sont les investisseurs étrangers potentiels qui risquent d'être découragés. Il a souhaité que les institutions financières internationales entament un dialogue entre les représentants des PEID et ceux des grandes compagnies d'assurances internationales afin de régler ce problème.

Commentant cet exposé, l'animateur des débats, M. BINGER, a rappelé qu'il n'existait pas de recettes miracle au renforcement de la résistance des PEID, mais que le succès de cette entreprise dépendait de la capacité d'adaptation de ces pays compte tenu de la diminution des ressources liée à l'augmentation du coût de la dépendance énergétique et de la chute des prix des produits de base de ces pays. À titre d'exemple, il a rappelé qu'Haïti déforestée après les derniers cyclones en 2004, avait perdu une grande capacité de survivre. Il a souligné le problème de la gestion des déchets qui malheureusement sont trop souvent déversés dans la mer. Nous ne pouvons pas toujours utiliser les déchets de la canne à sucre à des fins énergétiques, si nous ne disposons pas des techniques pour ce faire, a-t-il dit.

Répondant à une question du représentant du Sénégal, sur la nécessité d'un processus de planification, M. Witter a déclaré que celui-ci était essentielle. La planification, a-t-il insisté, c'est une prise de décision bien informée avant de proposer un schéma pour l'avenir. S'agissant de la question de Mme Brito Neves sur les liens entre les stratégies de développement et la sécurité nationale, il a estimé que la meilleure garantie de sécurité reposait sur l'éducation, afin de former des citoyens capables de prendre des initiatives et des décisions les plus judicieuses dans l'intérêt des îles. Même si nous pouvons avoir un réflexe protectionniste en souhaitant mettre en place un bouclier autour de nos îles, il vaut mieux voir en la mer quelque chose qui nous unit que quelque chose qui nous sépare, dans l'intérêt de la liberté de mouvement des biens et des personnes, a-t-il conclu.

Mme TERESA MANARANGI-TROTT, experte en développement des ressources humaines, Iles Cook, a souligné que la plupart des petits Etats insulaires en développement avaient fait des progrès pour développer leurs ressources humaines, en portant leur attention sur le renforcement des institutions en matière d'éducation en matière d'environnement, la participation communautaire et, dans une certaine mesure, de promotion des connaissances locales et traditionnelles. Dans presque tous les pays, les demandes en faveur de pratiques plus participatives dans la formulation des politiques, des formes plus ouvertes d'expression politique et de moyens plus souples pour assurer les services ont modifié le rôle des gouvernements. Ceux-ci cherchent de plus en plus à engager activement les groupes importants que sont notamment les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les médias,

(à suivre)

les entreprises, la communauté scientifique, les organisations éducatives et les communautés autochtones. Mme Manarangi-Trott a ajouté que la gestion de l'information et la révolution dans les communications sont des facteurs essentiels pour canaliser les efforts de renforcement des capacités, comme le démontre le programme de réseau pour le développement durable géré par le PNUD. Le libre échange de l'information et les bonnes pratiques en matière de communications électroniques globales favorisent la coopération nationale et régionale, a-t-elle expliqué.

Mme Manarangi-Trott a également noté que les donateurs imposaient moins de conditions, étaient moins bureaucratiques et appuyaient davantage qu'auparavant les programmes de renforcement des capacités. Pourtant, en dépit de tendances encourageantes enregistrés dans ce domaine par les petits Etats insulaires en développement, l'insuffisance des ressources et la faiblesse du nombre d'institutions de formation demeurent des contraintes dans les efforts pour assurer le développement des ressources humaines de ces pays. Pour de nombreux petits Etats insulaires en développement, il s'agit d'une question à la fois politique et technique, a-t-elle jugé.

En conclusion, Mme Manarangi-Trott a souligné la nécessité d'un engagement politique des gouvernements des petits Etats insulaires en développement pour se doter de populations instruites, ayant une capacité d'adaptation et au fait des questions d'environnement. Il est essentiel d'appuyer et d'améliorer les stratégies visant à renforcer les partenariats avec le secteur privé, la société civile et les institutions d'aide, a-t-il lancé, en insistant également sur le rôle du bureau des Nations Unies chargé des petits Etats insulaires en développement dans le renforcement des capacités.

Mme SIV JENSEN, Présidente de la Commission des Finances du Parlement norvégien, a déclaré que son pays, qui destinait 1% de son PNB à l'aide publique au développement (APD) estimait qu'il ne s'agissait pas d'un geste de charité. Il faut que les pays récipiendaires de l'aide fassent des progrès dans le domaine de la bonne gouvernance, qui est une condition indispensable à une appropriation et une responsabilisation nationale et à l'affirmation du développement durable, a-t-elle affirmé. Elle a souligné par ailleurs qu'un des problèmes de base est que les PEID étaient souvent trop dépendant d'une économie reposant sur un seul ou peu de produits. Mme Jensen a aussi insisté sur la prise en considération des droits politiques, économiques, sociaux et culturels dans les objectifs de développement. Il faut réduire rapidement le fardeau de la dette et faciliter l'accès aux marchés des produits des PEID, a-t-elle indiqué. Mme Jensen a en outre exprimé son attachement à l'affirmation des droits des femmes et des enfants à la mise en place de services de santé et d'éducation à la hauteur des ambitions de développement des PEID. Elle a également insisté sur la nécessité d'améliorer la participation de la société civile aux processus de prise de décision en ce qui concerne les initiatives de développement.

Par ailleurs, elle a indiqué que son pays finançait actuellement des études sur les effets des changements climatiques à l'Université des Indes orientales de Trinité-et-Tobago, ainsi que le programme sur les plateaux continentaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Tout en disant sa perplexité face à l'affirmation d'homogénéité des PEID, dont huit sont des PMA et 11 classés comme pays à faibles revenus par la Banque mondiale, elle a estimé que les PEID devaient bénéficier d'un traitement spécial au sein de l'OMC. Les PEID, a-t-elle insisté, doivent obtenir une aide qui corresponde à leurs difficultés particulières, et pour se faire il est indispensable que ces derniers présentent le mieux possible leurs spécificités et besoins particuliers. Il faut aussi que les PEID soient conscients que les pays

(à suivre)

développés qui les soutiennent ont à répondre de leurs actes et décisions devant leurs concitoyens. C'est pourquoi, il est indispensable que les communautés des PEID démontrent qu'ils utilisent de la façon la plus appropriée l'aide qui leur est apportée, a-t-elle conclu.

Intervenant après cette présentation, M. TALAGI a affirmé que la stabilité de la population et la réduction de la dépendance par rapport à l'aide étaient les deux principaux indicateurs de travail. A titre d'exemple des efforts de diversification de Nioué, il a indiqué que les représentants de cette île avaient prévenu à la Nouvelle- Zélande, qui lui accorde 250 millions de dollars d'aide par an, qu'ils préféreraient des investissements à long terme leur permettant de renforcer leur base économique et leur notre diversification, plutôt qu'une simple aide financière. Pour certains de nos pays, a-t-il également ajouté, les coûts de mise à disposition ou de création des infrastructures sont les mêmes, que la population soit importante ou pas.

Le représentant de la France a déclaré qu'il n'y avait pas de solution unique mais des points communs sur lesquels il convient de s'informer dans l'intérêt du renforcement de la résistance des PEID. Nos territoires et départements d'Outre-Mer sont des voisins proches de PEID et donc confrontés aux mêmes contraintes que ces derniers, a-t-il souligné. S'agissant de la capacité d'absorber les chocs extérieurs, il a estimé qu'il fallait mettre en œuvre les outils disponibles, en citant tout particulièrement le Protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique. Il a aussi encouragé l'action des organisations régionales ou sous-régionales de coopération économique et insisté sur la mise en œuvre de bonnes politiques en matière d'éducation et de santé. Le représentant a également indiqué que la France avait mis en place des Fonds de coopération régionale dans ses territoires d'Outre-Mer destinés à encourager le développement de relations et coopération de proximité entre ces territoires et les PEID voisins. La France utilisera toutes les possibilités offertes par les dispositifs européens pour encourager le développement de relations économiques mutuellement profitables avec les régions périphériques de l'Union européenne, a-t-il déclaré, en soulignant notamment l'opportunité que représentent les négociations de partenariat économiques en cours entre l'UE et les pays ACP qui viennent de débiter et qui se termineront en 2007. En outre il a indiqué que la moitié de l'énergie électrique utilisée sur l'île de la Réunion est d'origine thermique utilisant un sous-produit de la canne à sucre, la bagasse.

Le représentant du Groupe de pêcheurs a déclaré que les récentes catastrophes avaient mis en évidence la nécessité d'une meilleure gestion des ressources halieutiques. Il a souhaité l'interdiction des pratiques de pêches destructrices.

Un représentant des autorités locales a estimé que la résistance, c'était la durabilité et la mise en valeur du capital humain pour que les générations futures puissent bénéficier d'un bon niveau de vie. Il a estimé que les acteurs locaux étaient les mieux placés pour déterminer des mesures -à prendre pour le renforcement de la résistance.

La représentante du Guyana a souligné la difficulté pour les petits Etats insulaires en développement de pénétrer les marchés mondiaux, ou même régionaux; en outre, ces pays n'ont pas de marché intérieur. Il n'y a donc pas de place pour la «diversification», a-t-elle estimé. Par ailleurs, les personnes qui ont une formation professionnelle, financée par leur pays, le quittent pour obtenir de meilleurs salaires. A cet égard, l'animateur a souligné qu'il devrait y avoir un dialogue plus constructif avec les partenaires internationaux.

Sur la question de diversification, le Vice-Premier Ministre de Nioué a insisté sur la nécessité de diversifier les activités économiques qui favorisent la résistance aux événements externes et il a assuré que cela était possible et souhaitable. Il a d'autre part salué la capacité de la Polynésie française de fournir, en seulement deux semaines, 20 nouveaux logements pour les habitants de Nouié laissés sans abri après le passage du cyclone.

Le représentant des agriculteurs des petits Etats insulaires en développement a dénoncé le déversement dans la lagune de produits colorants par l'industrie textile mauricienne, entraînant une dégradation de l'environnement. L'animateur a estimé que cet exemple montrait que le manque de consultation et la non-application des règlements portaient atteinte à la capacité de résistance et à la productivité du pays. Cet exemple souligne aussi, à son avis, l'importance de disposer de technologies susceptibles d'aider ces pays à cesser de polluer et de dégrader l'environnement.

Dans ses remarques de clôture, Mme BRITO NEVES, s'est félicitée d'un débat très stimulant qui a permis de mettre en exergue la possibilité de réduire la vulnérabilité des PEID à travers une approche holistique des potentialités. Cette approche implique la mobilisation de ressources pour relever les défis découlant des catastrophes naturelles et des chocs économiques extérieurs, compte tenu des impératifs de promotion des TIC au service du développement, du développement de partenariats entre la société civile, le secteur privé et le secteur public, ou encore des impératifs de sécurité nationale. Il est apparu indispensable, a-t-elle ajouté, d'intégrer les composantes économiques, sociales, culturelles et autres dans les plans de gestion de catastrophes. Enfin, elle a souligné la nécessité d'associer la société civile à la formulation de politiques publiques susceptibles de renforcer les capacités de résistance. Les partenaires au développement peuvent renforcer cette résistance par leur capacité de recueillir rapidement des ressources permettant d'alléger les retombées des catastrophes et en soutenant des stratégies destinées à promouvoir des partenariats de coopérations. Elle a également insisté sur la nécessité d'une approche différenciée à l'égard des PEID et de revoir l'utilisation du PIB par habitant comme indicateur d'aide, et a mis l'accent sur le besoin de développer un système de partage d'informations et de prendre conscience des réalités des questions indigènes. Enfin, elle a déclaré que ce débat avait donné l'occasion de mettre en évidence la nécessité d'une vision à long terme fondée sur une gestion stratégique des facteurs de risques.

Présentant la contribution des jeunes à ces débats, les représentants du Forum des jeunes qui s'est réuni du 7 au 12 janvier, ont présenté leurs attentes eu égard aux droits et devoirs particuliers des jeunes pour assurer le développement durable des PEID. Ils ont souligné la nécessité de préserver l'identité culturelle des petites îles et les ressources halieutiques. Enfin, ils ont souhaité que les jeunes aient accès à une éducation appropriée, à une éducation universitaire et technique en phase avec les réalités internationales.

Présentant la contribution des jeunes à ces débats, les représentants du Forum des jeunes qui s'est réuni du 7 au 12 janvier, ont insisté sur le rôle des jeunes, dirigeants de demain, et leurs attentes eu égard à leurs droits et devoir particuliers pour assurer le développement durable des PEID. Les représentants de 96 jeunes issus de 31 PEID et six autres nations insulaires ont notamment demandé, par le biais d'une déclaration adressée à la Conférence, aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile de forger des partenariats avec la jeunesse pour soutenir la préservation de la culture avec et pour les générations futures. Ils ont également souhaité que la jeunesse soit engagée dans le processus de prise de décision en matière d'environnement social, culturel et physique et dans le développement de lignes politiques et de l'application des lois, afin d'assurer la bonne gouvernance. Ils ont demandé en outre que des emplois viables soient proposés aux jeunes pour réduire le chômage dans leurs rangs et que l'accès à une formation et à une éducation dans les filières académiques et techniques soit assurée pour permettre d'acquérir des compétences nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles et autres menaces.

* * * * *

(à suivre)

* ** *